Il est pris d'une heure lorsque les magistrats ont terminé la première partie des constatations, celle qui concerne le cadavre. On a pu encore interroger la femme, malade depuis ses accouchements et qui un médecin a dû appeler à donner ses soins.

DETAILS COMPLÉMENTAIRES

Carrara a été appelé à fournir des explications sur l'inobservation du corps du malheureux Lamarre.

Le docteur Rohier lui a fait remarquer qu'il était incontestable qu'il ait pu en huit heures incinérer un corps.

Carrara répondit : « C'est vrai, mais je suis revenu ensuite de suite. » La première nuit il a fait coire le cadavre dans le brasier, veillant à cette toilette bressque. La graisse glissait de tous côtés et lui a même brûlé les mains

La première partie du corps étant fondue, le reste, réduit à l'état de squelette, il l'a transporté dans une galerie ignorée de tous ses ouvriers.

Pendant 6 jours il revint, ramassant soigneusement les débris non encore calcinés et les faisant recuire jusqu'à ce qu'ils soient complètement réduits en cendres. Dans l'examen des galeries on a retrouvé de minuscules morceaux d'ossements.

Carrara a été confronté avec sa femme. Lui, paraissait avoir repris son sang-froid, tandis que sa femme sanglotait.

Tout était arrangé d'avance, a dit Carrara, ma femme avait tout.

C'est elle qui m'a conseillé de tuer le garçon de recettes.

Puis s'adressant à sa femme : « Il n'y avait pas de preuves, mais puisque tu m'as dénoncé, femme de rien, tu iras avec moi jusqu'au bout. »

On a procédé ensuite à la mise en action du drame, les faits se sont déroulés exactement comme le femme Carrara les a décrits dans sa dénonciation au chef de la sûreté.

Avant de séparer les deux époux, M. Cocheret a demandé à Carrara s'il voulait signer à son beau-père une autorisation d'exploiter la champignonnière.

Il y consentit. « Comme ce je sais que mes enfants ne souffriront de rien ».

On permit ensuite à Carrara d'embrasser ses enfants et on le reconduisit en fiacre au dépôt.

Cette affaire passera aux prochaines assises.

L'expédition Marchand

Bruxelles, 12 décembre. — Le directeur du *Mouvement Géographique* apprend que le commandant Marchand et un autre européen seraient échappés du massacre.

Cette nouvelle est encore de source privée ; il y a lieu de ne l'accueillir que sous réserves.

NOUVELLES ETRANGÈRES

Le traité de paix gréco-turque

Paris, 11 décembre. — Nous recevons communication du traité de paix entre la Grèce et la Turquie.

Voici les premiers articles :

Article premier. — Identique à l'article premier du traité de paix préliminaire ; contient une description détaillée de la nouvelle frontière, description déjà connue.

Art. 2. — La Grèce paiera à la Turquie une indemnité de guerre de livres turques quatre millions, conformément aux conditions prévues à l'article 2 des préliminaires.

Art. 3. — L'évacuation de la Thessalie s'effectuera suivant les conditions posées dans l'article 4 des préliminaires de paix ; elle aura lieu dans le délai d'un mois à partir du moment où les puissances auront reconnu comme remplies les conditions prévues aux deux derniers alinéas de l'article 2 des préliminaires de paix et où l'époque de la publication du décret-loi pour l'indemnité de guerre aura été établie par la commission internationale, en conformité avec les dispositions de l'arrangement financier mentionné dans cet article.

Le mode d'évacuation et de remise aux autorités hellèniques, des localités évacuées, sera déterminé par les délégués des deux parties intéressés avec le concours des délégués des grandes puissances.

Art. 4. — Les prisonniers de guerre seront rendus de part et d'autre immédiatement après la ratification du présent traité.

Art. 5. — Une amnistie pleine et entière est accordée, de part et d'autre, à toutes les personnes qui ont été compromises dans les événements qui ont précédé ou suivi la déclaration de guerre.

Les autres articles sont relatifs à la situation des sujets de chacun des deux Etats, à un traité de commerce à signer, à la répression du brigandage et aux relations postales.

CUBA

La Havane, 11 décembre. — Le chef de la colonie espagnole du Mexique, répondant aux ovations diriges par les conservateurs de Cuba pour protester contre la concession d'autonomie de cette île, dit que tous les Espagnols de l'Amérique doivent toujours appuyer le gouvernement de la métropole. Il qualifie de sédition le fait d'organiser des coalitions contre les réformes.

Pendant ces dix derniers jours, les rebelles ont eu 143 morts et 35 prisonniers ; 358 insurgés ont fait leur soumission.

Les espagnols ont eu de leur côté 14 morts et 121 blessés.

Le chef insurgé Rivera, successeur de Maceo a été embarqué hier comme prisonnier, à destination de Cadix.

Madrid, 11 décembre. — *L'Impartial* publie un important article d'après lequel l'Espagne ne doit pas discuter les droits de M. Mac-Kinley qui lui avait avoué le intervenir à Cuba, si en prolonge la guerre. Il suffit qu'elle agisse aussi énergiquement que l'Allemagne dans la question d'Haïti, parce que discuter le message de M. Mac-Kinley serait comme si l'on discutait le droit de souveraineté de l'Espagne à Cuba.

Dernière Heure

MASSACRE
de la mission Marchand

Brux, 11 décembre. — Le *Mouvement géographique* s'exprime ainsi au sujet de la nouvelle relative à l'expédition Marchand :

La douloureuse nouvelle d'un massacre de l'expédition Marchand nous est parvenue dans les termes suivants :

L'expédition Marchand a été massacrée dans le Bassin Pibor-el-Kaal.

Elle n'avait pas dépassé Tel-Suliman.

Les Européens, parmi lesquels le chef de l'expédition, sont parvenus à s'échapper dans la direction de l'Ouest.

Certes, aussi longtemps que nos renseignements précis feront défaut, il est permis de croire à une erreur, à une confusion, à des racontars d'indigènes.

S'il devait en être ainsi, nous serions les premiers à nous féliciter d'avoir été induits en erreur.

Malheureusement de source sûre, nos renseignements ne nous permettent pas d'espérer que la nouvelle est fausse, comme le disent nos confrères de Paris, et comme nous voudrions pouvoir le dire nous mêmes.

La nouvelle est arrivée à la fois par la voie du Nil et par celle du Congo.

Quant à la marche de la mission Marchand, nous en avons résumé les dernières nouvelles dans notre numéro du 28 novembre.

***

Lyon, 11 novembre. — M. Podichan, membre de la mission Marchand, s'adresse à un de ses parents, qui habite Lyon, une lettre dont voici le principal voyage :

Ne soyez pas surpris si l'on annonce la nouvelle d'un désastre.

Pour ma part, je m'attends à ce que nous bons amis les anglais laucent quatre ou cinq fois pour le moins, la nouvelle d'un massacre.

Ne vous laissez pas alarmer par ces racontars et attendez.

Marchand a tout prévu et nous partons avec l'espoir le plus fondé de remplir notre mission jusqu'au bout.

Chronique Régionale

Suicide de M. Rempler

La famille Trystram, déjà si éprouvée par plusieurs deuils récents, vient encore d'être cruellement atteinte par un déplorable événement.

M. Rempler, juge au tribunal de la Seine, gendre de M. le sénateur Trystram, vient de se suicider, à Paris.

On se souvient que l'instruction de l'affaire des chemins de fer du Sud, confiée à M. Rempler, lui fut enlevée par M. le garde des sceaux Ricard. Ce fut la première cause du conflit entre le Sénat et le ministère Bourgeois qui devait amener la retraite de ce dernier.

Tout récemment, M. Darlan relevait complètement M. Rempler de ses fonctions de juge d'instruction et le remettait simple juge.

M. Rempler conçut un vif chagrin de cette mesure, qu'il considérait comme une disgrâce.

Il était allé samedi à son cabinet de juge d'instruction, pour y classer ses papiers, avant de le livrer à son successeur, lorsque vers onze heures, il ouvrit sa fenêtre donnant sur une petite courette et se précipita dans le vide de la hauteur d'un troisième étage.

M. Rempler est venu s'abattre sur la marquise de cette cour. Il s'est fracturé les deux jambes et le cou, et, en outre, très grièvement blessé sur différentes parties du corps.

Au bruit de la chute du corps sur la marquise, les gardes du palais sont accourus pour porter secours à M. Rempler ; mais, pour arriver à la marquise, sur laquelle était venu s'abattre le juge, on se trouvait obligé de descendre par la fenêtre même d'où M. Rempler s'était jeté.

Les pompiers du quartier voisin furent aussitôt prévenus et descendirent à l'aide d'une corde.

M. Rempler, qui était tout couvert de sang et qui avait perdu connaissance, fut placé sur une civière, où il fut solidement attaché, et on dut le hisser ainsi jusqu'à son cabinet.

Il a été transporté ensuite à l'Hôtel-Dieu, où, malgré les soins les plus empressés, il est mort à onze heures dix.

Au moment où le juge venait de se jeter par la fenêtre de son cabinet, les gardes du palais, qui se trouvaient dans le couloir de la onzième chambre, se mirent à courir pour aller chercher du secours en criant : « Un homme vient de se jeter par la fenêtre ! »

Mme Rempler, qui arrivait à ce moment, pressentant sans doute le drame qui venait de se dérouler, s'écria : « C'est mon mari ! » La malheureuse tomba sans connaissance, et on dut l'emporter dans une salle spéciale, où un docteur lui prodigua des soins.

M. Rempler était âgé de 48 ans.

Nous adressons à la famille Trystram, dans cette triste épreuve, l'expression de notre profonde sympathie.

***

Paris, 12 décembre. — Le corps du malheureux juge d'instruction, M. Rempler, a été mis en bière cet après-midi dans une salle de l'Hôtel-Dieu.

Un fourgon des pompes funèbres l'a transporté au domicile de M. Trystram, sénateur du Nord, beau-père du défunt.

Une chapelle ardente a été improvisée dans le salon où toute la famille est réunie.

La douleur de Mme Rempler est navrante et fait peine à voir.

Rien n'est encore décidé au sujet des obsèques.

Vol en chemin de fer

A l'arrivée, hier, du train de Lille à Paris, un voyageur venant de Valenciennes, M. Doré, courait au commissariat spécial de la gare du Nord et déclarait que pendant le trajet, son portefeuille, renfermant 500 francs en billets, lui avait été volé sans qu'un carnet de chèques et divers papiers, parmi lesquels son bulletin de bagages.

Cette dernière pièce, dont le voleur ferait certainement usage pour retirer le colis de M. Doré, était précieuse.

Elle permettait, en effet, de découvrir peu de temps après l'auteur du vol. Une surveillance fut exercée à la Consigne et, dans la journée les agents voyaient un commissionnaire prendre livraison des bagages. Ils le suivirent et montèrent à sa suite dans un hôtel du boulevard Magenta, où il se scindait de porte. l'attendait un jeune homme. Mais celui-ci, en aperçevant les agents, comprit qu'il était découvert. Il sortit alors précipitamment chez lui et se tira un coup de revolver dans le cœur. On l'a transporté très grièvement blessé, à l'hopital Lariboisière.

Le portefeuille de M. Doré a été retrouvé dans ses poches.

LE SPORT

Racing Club roubaisien

L'annonce d'un nouveau match de foot-ball au Vélodrome Roubaisien fait grand bruit en notre ville et tous les sportsmen se réjouissent à l'idée de voir se renouveler ces jolies courtoises.

L'intérêt est encore augmenté cette fois par la vaillance des équipes en présence, et la rencontre de demain constitue un réel événement sportif.

Le Racing club de Bruxelles, à la fin de l'hiver dernier donne une série de foot-ball jouée à Bruges, fit match nul contre l'équipe de l'Institut St-François-Xavier. D'un autre côté, nos concitoyens ont encore présenté à la mémoire la magnifique partie si passionnante que le Racing-club Roubaisien a jouée le mois dernier contre cette même équipe de Bruges et qui aboutit également à un match nul. Aussi les chances des deux clubs qui doivent se trouver en présence demain sont elles supposées avec acharnement et les deux équipes trouvent chacune de chaleureux partisans.

Ce qui l'on peut avance affirmer, c'est que chacune d'elles s'efforcera d'acquérir la victoire. Le R. C. R. aura à courir à faire triompher en même temps que les couleurs du club, nos couleurs françaises, contre le R. C. B. qui, avec son glorieux titre de champion de la Belgique, s'efforcera de rendre victorieuses ses couleurs nationales.

Chronique Locale

ROUBAIX

Un vol audacieux rue Watt

Arrestation des voleurs

Vendredi soir, un vol audacieux a été commis rue Watt. Un employé de la boulangerie coopérative « la Prévoyante », de Croix, avait, pour servir un client, laissé dans la rue, en voiture à bras, d'une valeur de 200 francs, et contenant encore 60 pains. Lorsqu'il ressortit le véhicule avait disparu.

Une enquête fut aussitôt déposée entre les mains de M. Lecomte, commissaire de police du 2me arrondissement.

Le brigadier de sûreté Réville et l'agent Quint, chargés des recherches, en parcourent pas à dégouvrir une pistes et, hier matin, ils mettaient en état d'arrestation un nommé Benjamin Chambry, âgé de 20 ans, demeurant rue de la Digue, 2.

Une perquisition faite à son domicile amena la découverte de 16 pains, dont une partie sur le toit, dans la gouttière et l'autre dans son lit, sous son matelas.

Interrogé par M. Lecomte et ne pouvant nier l'évidence, il fit des aveux en dénoncant son complice, un nommé Gustave Rambour demeurant à Croix.

M. Lecomte s'y rendit et de concert avec M. Séguin, commissaire de police fit une perquisition chez Rambour. Là, ils ne trouvèrent plus que deux pains. Après avoir longtemps nié, Rambour avoua.

Au cours de l'interrogatoire que M. Lecomte fit subir aux deux inculpés, ceux-ci dénoncèrent une troisième personne, l'amie de Chambry une nommé Aurélie Bertos, âgée de 19 ans, rue de la Digue.

Cette dernière, qui est mariée, vit séparée de son mari. Comme Rambour, elle est la complice de Chambry. Lorsqu'on la fouillera, elle avait dans la poche de son tablier quelque pièces qui certainement proviennent d'un vol.

Après interrogatoire, les coupables ont été écroués au depôt.

L'enquête continue, nous ménage certainement des surprises.

Une arrestation pour vol

Hier matin, M. le Commissaire de police du 3e arrondissement, a fait mettre en état d'arrestation une nommée Marie Rambaut, âgée de 20 ans, demeurant rue Monge, 124, et travaillant à l'Usine Etienne Mole. Cette jeune fille est inculpée d'un vol de vêtement au préjudice d'une de ses compagnes d'atelier. Elle a été écrouée au dépôt.

Vol d'un porte-monnaie

Vendredi matin, vers onze heures et demie, une dame Lounge, demeurant rue du Pays, 20, déclarait à l'agent de service au marché aux Poissons, que l'on venait de lui voler son portemonnaie contenant dix francs.

L'auteur du vol n'ayant pu être découvert, l'agent a invité Mme Lounge à déposer une plainte entre les mains de M. le commissaire de police du 2me arrondissement.

Rupture d'un tuyau des eaux potables

Vendredi soir, vers sept heures, un tuyau des eaux potables s'est rompu rue de l'Epeule, à hauteur de la rue Heilmann.

L'eau jaillit en très grande quantité et les caves de MM. François Lecerqui et Gerlaude ont été inondées. Cependant les dégâts sont peu importants.

Le service des eaux aussitôt prévenu a fait fermer les vannes.

Une arrestation rue de Naples

Hier matin, vers dix heures, les agents de sûreté Labbe et Cochez ont arrêté, rue de Naples, un sieur Richard Claeys, âgé de 17 ans, demeurant rue Bayard.

Cet individu était porteur de 2.500 albumettes belges, représentant une valeur de 22 fr. 50. Claeys a été écroué au dépôt de sûreté.

Succès industriel

La manufacture Roubaisienne Weerts, Pick et Cie, vient d'obtenir à Cotrone (Basses-Pyrénées), un grand diplôme d'honneur, hors concours, pour les produits de son industrie qu'elle avait exposés. Nous applaudissons à ce nouveau succès roubaisien.

Fête de Sainte-Cécile

La Cécilia Roubaisienne, sous la direction de M. Fournier, exécutera, aujourd'hui dimanche 12 courant, à la messe de 11 heures 1/2, à Notre-Dame et dimanche 19 courant, à la messe de midi à Saint-Martin, à l'occasion de la Fête Ste-Cecile.

Voici les œuvres qui seront interprétées :

1. *Ayez de Lugi-Bordese.*
2. *Ave Maria* de Gounod, chanté par M. Alphonse Lecocq, ténor solo de la Cecilia, accompagné par M. J. Lefebvre, violoncelliste et M. Jolly, organiste.
3. *Sanctus* de Beethoven, arrangé pour 4 voix d'hommes, par M. Fournier.
4. *Les Cloches devant Jerusalem*, de J.-B. De Lannoy.

***

La Grande Fanfare de Roubaix donnera sous la direction de M. P. Rostiecher, sa seconde audition de Ste-Cecile, aujourd'hui dimanche 12 décembre, en l'église Ste-Rimbert, pendant la messe de midi. Elle y exécutera le programme suivant :

1. *La Juive* d'Halévy. — 2. *Bohémienne* (Ballo).

Elle fera, ensuite, une promenade dans les principales rues de la ville.

***

La Fanfare de Trompettes, de l'Eoeule, donnera son audition de Ste-Cécile, aujourd'hui dimanche 12 courant, à la messe de midi, dans l'église St-Sauveur. Elle exécutera une Grande Fantaisie et une Marche triomphale.

Après la messe elle fera une sortie en ville, pour rendre une visite à ses membres honoraires.

Avis aux contribuables

Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que la matrice des patentes de 1898 pour les perceptions Est et Ouest, est déposée à la Mairie ; et que, pendant dix jours, à partir d'aujourd'hui, les intéressés peuvent en prendre connaissance et faire, s'il y a lieu, leurs observations.

Communications

Union commerciale de Roubaix et des six cantons — Lundi prochain, 13 décembre 1897, à huit heures très précises du soir, assemblée générale trimestrielle obligatoire. Ordre du jour, au siège de l'Union café Pandore, rue Pauvrez, 23.

Ordre du jour. — Compte rendu des travaux exécutés par le comité depuis la dernière réunion.

Nota. — Messieurs les commerçants non encore adhérents à l'Union commerciale, mais qui désirent en faire partie existant, sont invités à cette réunion sur le paiement de la cotisation qui est de un franc.

***

Anciens militaires Belges de 1870-71. — A cause de la fête Ste-Barbe, le banquet étant retenu pour ce banquet, les anciens militaires belges de 1870-71, sont informés que la réunion décidée pour le 19 dimanche de chaque mois est remise au 26 dimanche de ce mois, c'est à-dire, dimanche 19 courant.

Dans les tramways

Il a été trouvé par les employés de la Compagnie Nouvelle des Tramways de Roubaix et Tourcoing, dans leur voitures :

16 parapluies, 3 ombrelles, 2 cannes, 6 paires de gants, 1 chapeau, 1 carnet renfermant des cartes de fer, 2 porte-monnaie, 2 sacs ridicules, 1 livre de messe, 10 clefs, 1 toile de bouchère, 2 tours de cou et fichu, 1 manchon, 2 photographies, bonnets et robes d'enfants, 1 coquette, 1 rouleau de tapisserie, 1 paquet linges, 1 blouse toile, 3 paniers, 3 cabas, 1 cage.

Tous ces objets sont déposés au dépôt du Laboureur.

Œuvre de la Bouchée de Pain

Dons reçus pendant la semaine :

De M. Bouchez, négociant, 100 francs ; Anonyme, 5 francs.

Produit d'une quête d'un souper St-Nicolas, 3 fr. Produit d'une quête au banquet St-Cécile, 3 fr. Choral de l'Epeule, rue Delmeaforcart, place d'Armes, 5 francs.

Divers lots de vêtements et chaussures pour hommes, femmes et enfants.

Le Comité remercie vos généreux donateurs, ses plus sincères remerciements, les dons et les souscriptions seront reçus avec d'autant plus de reconnaissance qu'en ce moment l'adjonction de « Prêt du couchage » va entraîner des frais énormes.

Conférence de géographie

Hier soir, à huit heures et demie, M. Paul Van Houcke a fait dans le grand amphithéâtre de l'école des Arts Industriels devant une nombreuse assistance, une conférence sur les *Pêtes Françaises en Russie.*

Après avoir dit présenté par M. Laburque, président, M. Van Houcke fait le récit des fêtes grandioses organisées en l'honneur de M. Felix Faure, à Cronstadt, à Peterhof, à St-Pétersbourg et à Kramoie-Selo.

Il donne sur les différentes parties du programme de ces fêtes inoubliables des détails particuliers qui lui valent de chaleureux applaudissements.

Le conférencier passe tout en revue, l'arrivée du Président à Cronstadt, les cérémonies de la pose de la première pierre de l'Hôpital Français et du pont Troitzky, la visite de M. Faure, au tombeau d'Alexandre III, les réceptions officielles à l'ambassade de France, et au Palais d'hiver, le dîner et la soirée de gala à Peterhof, etc.

Il termine sa conférence par des projections inédites à la lumière électrique.

M. Van Houcke a obtenu un véritable succès et sa conférence a été fort applaudie.

Enlevez ! C'est pesé

La raison du plus fort est toujours la meilleure ; Vaincre l'a démontré, car nul parfum ne vaut. Comme Gaston Phébus, *Le Parfum du Congo* : L'écraser est un rêve, et l'égaler un leurre.

B. Lafontaine, au parfumeur parisien.

Le nouveau succès à Roubaix

C'est bien l'Union Franco-Belge. Il n'y a plus de frontière pour les commerçants depuis que la Maison **Coomans-Montignies** vend tous ses articles 25 pour cent meilleur marché qu'en Belgique, et que les Belges viennent les acheter en France. C'est la maison qui vend la plus élégante et la plus solide des chaussures et à qualité égale le meilleur marché de toute la région.

Si vous voulez des preuves les voici : séries de bottines pour hommes, fabrication de la maison, matières de premier choix, en veau, chevreau, vache ferrée, 7 fr. 95 ; 2e choix, 7 fr. 95 ; 3e choix, depuis 5 fr. 45. — Dames : bottines et souliers à tous prix et pour toutes les bourses.

Hygiénique, drap claque et vache vernie, 3 boucles : Hommes, 7 fr. 95 et 6 fr. 75. — Dames, 5 fr. 95 et 4 fr. 75. — Fillettes, 5 fr. 95 et 4 fr. 75. — Fillettes, 3 fr. 95 et 2 fr. 45. — Caoutchoucs meilleures marques : Hommes, 2 fr. 99 ; avec chapeau 3 fr. 75. — Dames : à talons, 2 fr. 45 ; sans talons, 2 fr. 25. — 10.000 paires de snowboots, confortables, napolitains, mules, chaussons, souliers-cyclistes, galoches fantaisie et ordinaire, vendues de 25 à 50 pour cent en dessous du prix courant.

Bien s'adresser à la Concurrence, **34 et 36, rue Blanchemaille,** 1/2 gros. Des cadeaux seront offerts à tout acheteur.

Atelier de réparations. n. o.

SALLE DOMINIQUE ROUSSEAUX

60, Rue de l'Alouette, 60
ROUBAIX

Dimanche 12 Décembre 1897

GRAND BAL
de nuit

A l'occasion de la St-Nicolas, il sera distribué des magnifiques cadeaux à tous les danseurs.

Tout le monde voudra se rendre comme que la maison n'a rien négligé pour satisfaire sa clientèle, tous les jours plus nombreuse.

Cétait à prévoir

Que devant le succès dont le spécialiste **BROUILLARD** a su conquérir cette année, qu'il devrait prolonger son séjour à Roubaix.

Comme on le sait, **M. BROUILLARD** est avantageusement connu à Roubaix et à Tourcoing, depuis 21 ans. C'est ce qui fait que toute la semaine c'était une vraie procession de personnes lui apportant leur satisfaction.

Comme le bon vin, ses lunettes n'ont plus besoin de enseigne et qui veut voir bien clair, en s'adressant à M. Brouillard, opticien, satisfaction.

M. BROUILLARD restera à l'Hôtel Ferraille jusqu'au 20 décembre. C'est une aubaine dont il faut profiter. n. o.

Lire à la 4e page : **Chocolat du Nord.**

Beurre d'Oostcamp, le meilleur, le plus fin, le moins cher, rue du Bois, 13. n. o

Beernem ! Beernem ! le meilleur des beurres de Flandre. — Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles. — Rue du Bois, 29.

Il n'y a qu'un Paris au Monde

De même il n'existe qu'un **Roi des Cafés** qu'on a le precieux avantage de posséder à **Roubaix** le plus hygiénique, le plus économique ; il se trouve chez

CHOMBART-DUMONT

68, rue de l'Epeule, et 206 et 222, rue des Arts, Roubaix. — Gros et détail. n. o.

TOURCOING

Travaux de voirie

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal a adopté les conclusions du deux rapports des commissions réunies des finances et de la voirie relatifs au classement et à la mise en état de viabilité des rues Deregnaucourt et Solférino, quartier du Blanc-Seau.

C'est une amélioration dont profiteront largement les ouvriers habitant le hameau du Blanc-Seau, et nous ne doutons pas qu'ils en seront reconnaissants envers MM. les conseillers municipaux du quartier, qui par leurs démarches près des propriétaires ont su amener ceux-ci à une entente commune et ont pu ainsi présenter à l'ensemble communale des pétitions auxquelles elle a fait droit.

Accident de voiture

Hier, vers 6 h. 1/4, M. Louis Cardon, marchand de charbon, à l'Epinette, passait avec sa voiture, rue Wattine. Celle-ci fut accrochée par une voiture conduite par un cocher au service du duc le marche-pied de la voiture de M. Cardon a été brisé. Lui-même a été légèrement blessé au genou.

Un mendiant obsédant

Avant-hier soir, un individu se présenta chez Mlle L., rue de la Latte et y sollicita l'aumône. Il était, disait-il, sans gîte et n'avait rien à se mettre sous la dent. On lui donna 4 fr.

Le lendemain, dans l'après-midi, le même individu se présenta à nouveau chez Mlle L. Il était cette fois accompagné d'un jeune homme d'une vingtaine d'années qu'il disait être son fils et insista pour se faire remettre un nouveau secours.

Devant l'impossibilité où la bonne de la maison se trouvait de le congédier, elle le désigna à un agent, qui conduisit le mendiant au chef d'arrestation. C'est un nommé Louis Carette, 55 ans, ancien tricur.

Accident d'usine

M. Edouard Ghesquière, 45 ans, mécanicien chez M. Bayart-Parent, était monté sur une échelle pour y visiter un plafond.

L'ouvrier tomba les jambes enchevêtrées dans les bougeons. Il en est résulté une blessure à la face interne de la jambe droite.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Bernard et a ensuite été reconduit à son domicile, rue du Touquet.

A propos de la représentation de *Faust*, nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Laissez nous profiter de l'aimable hospitalité de vos colonnes pour répondre aux nombreuses demandes qui nous parviennent au sujet de la représentation de « Faust ».

C'est le dimanche 16 janvier, à 4 heures et non dans la soirée, qu'aura lieu cette solennité artistique, pour laquelle les places faiblissent. La plupart des places sont déjà prises. Nous tenons à rassurer les personnes qui doutent encore du concours des artistes annoncés : les engagements sont dès lors de manière à ce qu'aucun ne puisse résulter son contrat. Cela n'a dû qu'une précaution sérieuse étant donné les conditions exceptionnelles dans lesquelles l'entreprise a été faite, mais le comité a voulu réunir à l'avance toutes les garanties de succès.

Des personnes peu aimables, mal renseignées en tous cas, essayent de répandre le doute à cet égard. Nous les engageons à se mieux informer pour leurs cancans futurs.

Les cachets portent dans l'écusson des Mandolinistes Tourquennois un numéro d'ordre n'ayant aucune valeur au point de vue des places à occuper ; il est nécessaire de les faire marquer à nouveau à la salle des fêtes moyennant un supplément de 1 fr. au numéro de la place qu'on veut retenir.

La répétition générale du samedi sera publique pour les familles des choristes. Les personnes en deuil ou empêchées pour le lendemain pourront également y assister, en se prévalant des cartes chez M. E. Frère ou chez M. Watteau, aux prix ordinaires.

Contrairement à ce qui a été dit, les décors qui devaient être fournis par l'Hippodrome de Roubaix seront entièrement neufs et faits expres pour la circonstance. Cest M. Albert Lothie qui en a la soin.

« Nous avons voulu, au prix de tous les sacrifices, donner notre entreprise réussisse. Des plous la partiquel déjà et nous leur cederons la place une autre fois.

Agreez, etc.

Sainte Cécile

La fanfare *les Intimes* executera, aujourd'hui dimanche, à l'église du Sacré-Cœur, à la messe de 9 heures 1/2 une Grande Fantaisie en l'honneur de Sainte Cecile, les morceaux suivants :

1. Marche militaire. — 2. Grande ouverture sur *la Reine de Saba*. — 3. *Le Pêcheur de Perles* (Bizet).

Harmonie de la Croix-Rouge

A l'occasion de la fête Ste-Cécile, l'Harmonie de la Croix-Rouge executera quelques morceaux de son répertoire, pendant la messe de 10 heures, dans l'église St-Joseph.

Un banquet réunira les membres de la société en son local, rue de la Croix-Rouge, 275, à 3 heures precises.

Wattrelos. — Par un arrêté en date du 10 décembre 1897, M. le préfet a approuvé la soumission présentée par la Compagnie internationale d'électricité, pour l'établissement de l'éclairage électrique à Wattrelos.

Croix. — *Conseil municipal.* — Une réunion devait avoir lieu samedi soir à 8 h. 1/2. — Bien qu'ayant patienté jusqu'à 9 h., elle n'a pu avoir lieu. Six conseillers seulement en étaient présents, quoique la municipalité ayant cru se garanger. Les assemblées n'était pas en nombre pour délibérer.

Comédie collectiviste

On distribuait dans la soirée de samedi cette circulaire :

Diffamez. Diffamez toujours, disait autrefois Basile..... il en restera toujours quelque chose.

Telle parait être la devise de nos bons collectivistes.

La municipalité collectiviste et sectaire de Croix cherchant par tous les moyens possibles, — bonnetes ou nas — à retenir une popularité qui s'évanouit de jour en jour, a imaginé une histoire de brigands, afin de persuader aux habitants de la commune que la commission de l'hospice et le Préfet s'étaient entendus pour annuler la délibération du 21 novembre, par laquelle a été accordé au Bureau de bienfaisance un crédit supplémentaire de quinze cents francs.

Le citoyen Desbarbieux ment et le Conseil municipal s'est moqué des malheureux, dont il n'a jamais voulu soulager la misère.

En voici la preuve :

D'après la délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre, la somme de quinze cents francs doit être prélevée sur celle de 3.000 francs restée disponible sur les crédits de l'hospice.

Or, dès le 19 novembre, M. le préfet informait M. Desbarbieux que cette somme de 3.000 fr., bien que non employée durant l'exercice, restait la propriété des hospices et ne pouvait recevoir aucune autre destination (loi du 7 août 1851).

M. Desbarbieux n'est pas assez ignorant pour croire que les conseils collectivistes sont dupes de pareilles ruses.

Lui et son Conseil municipal savaient donc parfaitement le 24 novembre qu'en votant aux malheureux quinze cents francs à prendre sur le reliquat du compte de l'hospice, il en faire promettaient ce qu'ils ne pouvaient pas leur donner.

Suivant leur habitude, ils ont fait des promesses qu'ils ne peuvent tenir et se sont moqués une fois de plus des électeurs de Croix.

Pour que les désbrèites de l'existence fussent admis de nouveau par les électeurs sérieux, il suffisait à nos édiles de ne pas se rebeller contre la Loi et de voter le crédit en l'appliquant sur les recettes du budget.

Les misères des malheureux crient contre ces mandataires incapables et les condamnent.

C'est bien à eux que l'on doit dire :

Boste aux affameurs du peuple !

Un groupe d'électeurs.

Croix. — *Une voiture perdue et retrouvée.* — C'est de la voiture de la boulangerie coopérative des ouvreurs qui s'agit. Abandonnée, alors qu'elle était remise à neuf, elle fut rétrogrée rue Watt vers 10 heures du soir.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 155

Miracle d'Amour

Par PIERRE SALES

TROISIÈME PARTIE

— Que ta figure a changé quand j'ai eu prononcé le nom de cette jeune fille !... Nous nous imaginons être toutes-puissantes sur un homme, et l'évocation d'une de ses petites créatures suffit parfois à éteindre toutes les flammes que nous avons si savamment allumées ! Les coquetteries innocentes, les mignardises sont du temps perdu pour nous ; nous ne tenons un homme que par le sentiment ! et moi je me suis amusée à faire croupier la petite fille avec lui ! Et voilà le résultat : j'aime à côté de moi sans m'inquiéter du reste, et, à chaque pas que j'avais voulu, en risque de se briser, pour la voir une minute plus tôt, — M. Sorbière Lotourneau à raison, au fond : j'ai été une bêtise malheureuse... Mais la partie n'est pas perdue... Oh ! non !

Elle comptait bien prendre et revanche et se moquer un peu de Valadin de toutes les rages qu'il avait éprouvées et récentes de sa déplorable existence.

— Qu'il aille faire aujourd'hui la petite gryne à quelque autre, pour changer ! Elle l'aime bien mon de ses petites coquines, qui est autant d'amitiés qu'amour... et Aline, qui est plus qu'intéressante, qui est, pas elle qui s'intéresse, qui est, en outre, un vieux comité Valadin avec qui elle a oublié de compter et un petit Southène Letourneau qui est un vrai bandit, mais qui est plus fin que le diable et qui ne fait pas bon marcher... Il ne m'a pas confié son secret, lui ; mais ça n'a pas été difficile de le deviner lorsque je lui ai conté la chose. Il veut de la démonstration, lui aussi, et c'est pour cela qu'il me livrait son cousin... Ah ! murmura-t-elle avec dégoût, c'est lui du propre, ce qui se passe dans toutes ces familles ! Il y a bien sûr, vraiment bien de quoi avoir le moindre remords ! A quelque degré de l'échelle sociale que nous soyons, nous nous ressemblons tous ; il n'y a que des convenances mondaines qui nous distinguent.

Sa voiture longeait maintenant le champ de courses, et une grande pale montait de la plaine si verdoyante, des arbres que faisait frémir une très petite brise ; mais la douceur de la campagne ne calmait pas l'immense irritation qui tourmentait Aline dans son corps, dans son âme ; et ce fut avec un sourire plus brillante que, parvenue à Boulogne, elle ordonna à son cocher, qui demandait la route à suivre :

— Le long de la Seine.

Elle n'avait pas le courage de rentrer dans Paris sans passer devant le Polo, sans avoir vu, par dessus les grillages, cette fête où pas un homme n'aurait consenti à lui servir de cavalier.

Lorsqu'elle arriva devant la nouvelle enceinte élevée par le Polo-Club, sur la Seine et baptisée, une délicieuse animation régnait sur la pelouse où courent d'habitude les petits chevaux.

C'était un fourmillement de jeunes figures, de toilettes claires, au chatoiement de fleurs et de soieries, et des cris, des rires, au milieu des gaieté éclatant, de temps en temps, un bouchon de champagne.

Et, tout de suite, Aline aperçut Michel, sottement, cambrant, marchant auprès de Mlle Valadin pour diriger cette chose importante qui s'appelle un cotillon ; mais je ne serai pas plus bête qu'un autre si vous voulez un tant soit peu me souffler quand j'aurai vu comment les autres s'y prennent !

— Je la connais, celle-là ! fit Isabelle avec gaminerie. Il est dans le genre nous nous avons assis à côté l'un de l'autre, vous tournerez la tête lorsque ce sera votre tour, vous bavarderez... Et je passerai mon cotillon sans danser... Merci !

— Et quand vous aurez fini, vous bavarderez une heure ou deux, au lieu de sauter comme des puntins !

— D'abord, monsieur, on ne saute pas, on glisse ; et puis, si vous avez tant que ça envie de bavarder avec moi, vous n'avez qu'à venir à la maison, où on ne vous a pour ainsi dire pas vu depuis un mois ! Mais j'oublie le duc de B... qui vient me chercher, et je ne vous pas perdre une mesure de ma valse avec lui. car il boutonne si vite !

Et Isabelle partit, toute légère, au bras du duc de B..., un des membres les plus élégants et les plus insignifiants de l'aristocratie française.

Et Michel, les mains dans ses poches, la tête basse, s'en alla sur les confins de l'enceinte, ayant envie de se plus voir personne. Et, appuyé contre un arbre, il allumait une cigarette qu'il laissa s'éteindre aussitôt.

— Elle a toujours été ainsi, murmurait-il ; elle vous échappe au moment où vous croyez le mieux la tenir. Depuis un an, elle était si gentille, même bonne avec moi !... Comme il elle sentait que je ne suis pas heureux, au fond, que j'ai besoin d'affection, elle avait, pour moi, de ces petites gâteries auxquelles je me laissais prendre, au grand serin que je suis... Elle me voyait heureux et jamais elle ne me faisait peine ; elle chantait si ça me faisait plaisir... Et puis, c'était son petit regard si tendre qui me convrait un bonjour, au soirée quand il y avait des gens entre nous... J'aurais en une sœur que je ne l'aurais pas plus sincèrement time ; aussi, quand cette coquine, dont je me tourmente, m'a appelé de Robert, a eu le cœur de dire du mal d'elle, il m'a semblé qu'on m'insultait moi-même... Et avec ma naïveté coutumière, je me suis emballé ! Et elle m'a répondu, à cette gueuse, mais j'étais très emballé... Qu'en a-t-elle dans les trois cent mille francs sables en quinze jours, parce que j'essaie de lui faire... Et ces trois cent jours, toutes les fois que je me présentais à l'hôtel d'Auneraie m